

**Département
du Doubs****SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,

Le vingt-trois septembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle de convivialité de la Mairie de Vuillafans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

N° 100/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 16 septembre 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 30 septembre 2025

Objet de la délibération :

DSP Assainissement Ornans –
Avenant Gaz et Eaux

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	54
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	0
• Dont représenté(e)s	11
• Excusé(e)s :	14
• Non excusé(e)s :	18
- Votants	65

Résultat du vote	
- Pour :	65
- Contre :	0
- Abstention :	0

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Fabienne ARNOUX à Alain MONNIER, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Sarah FAIVRE à Marc JACQUOT, Bernard HUOT-MARCHAND à Claude CURIE, Véronique KELLER à Gérard PESEUX, Nathalie LAURENT à Christophe FAIVRE-PIERRET, Daniel PERNIN à Philippe MARECHAL, Mireille PICARD à Maxime GROSHENRY, Thierry MAIRE DU POSET à Jean-Pierre CUNCHON, Nathalie VAN DE WOESTYNE à Christophe GARNIER

Suppléé(e)s

Nicolas CHEVRIAUX, Jean-Marie DALOZ, Jean-Marie DONEY, Céline DUBOIS-AUBRY, Pascale GOSSE, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, Martine LANDRY, Marie-Christine LEGAIN, Nadia LOUIS, Florance PAUL, Rémy PAUL, Laetitia ROGNON, Marie-Christine VERNEREY

Excusé(e)

Absent(e)s

Guillaume AYMONIN, Henri BARBET, Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLOT, Laurence BREUILLOT, Jean-Marc CARGNINO, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Pascal DUGOURD, Bernadette FAILLENET, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Didier LAITHIER, Sylvie LHERITIER, Jean-Louis POGLIANO, Chantal MARAUX, Jacques MAURICE, Lydie SAGE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CURIE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le contrat de Délégation de Service Public avec la société Gaz et Eaux pour la gestion de l'assainissement de la commune d'Ornans -Bonnevaux datant de 2014.

Vu l'avis favorable de la Préfecture pour la prolongation du contrat de DSP d'un an jusqu'au 31/12/2026.

Dans ce cadre, un projet d'avenant a été rédigé pour définir les modalités de cette prolongation et les ajustements contractuels.

Ce projet d'avenant vise à :

- Prolonger le contrat et les conventions associés jusqu'au 31 décembre 2026.

Il est précisé que la convention initialement conclue avec la commune de Montgesoye, désormais transférée à la CCLL, serait également prolongée jusqu'à cette date. Cette convention reste sans surtaxe collectivité depuis le 1er janvier 2025, tout en maintenant la rémunération du délégataire.

Établir le bilan des surcoûts EDF estimés dans l'avenant n°3 et comparer avec les dépenses réelles de 2023 et 2024. Le solde constaté sera reversé à la collectivité.

- Intégrer aux charges d'exploitation les consommations électriques du poste de l'Espace ludique et touristique de Nautiloue.
- Inclure le relevé et le report cartographique du réseau d'assainissement (hors pluvial) en classe A, à réaliser dans un délai d'un an suivant la prise d'effet de l'avenant.
- Réaliser deux campagnes de surveillance du milieu récepteur (la Loue) en 2026, avec mesures en amont et aval du système d'assainissement (3 points).
- Effectuer un bilan des eaux claires parasites, incluant la fourniture et pose de deux sondes de mesure, l'analyse des volumes par rapport à la pluviométrie, et la production d'un rapport détaillé.
- Produire une synthèse des inspections télévisées réalisées entre 2020 et 2025, accompagnée d'un bilan cartographique et de la définition des canalisations prioritaires à renouveler.
- Réaliser 1 km supplémentaire d'inspections télévisées d'ici le 31 décembre 2026.
- Annuler la dotation annuelle au réseau (initialement fixée à 12 500 € HT) pour l'année de prolongation.
- Prolonger jusqu'au 31 décembre 2026 l'échéance de réalisation des 1790 contrôles de branchements.
- En contrepartie des économies générées par les ajustements de l'avenant, une redotation du fonds de renouvellement électromécanique est proposée à hauteur de 23 134 € HT (valeur base contrat). Ce fonds est mutualisé pour l'usine et le réseau.

La Commission d'appel d'offres (CAO), réunie le 5 septembre 2025, a émis un avis favorable sur les termes de ce projet d'avenant. Le conseil d'exploitation a également validé cet avenant en date du 08/09/2025.

Les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité :

- valident ce projet d'avenant en cohérence avec l'avis rendu par la CAO,
- autorisent le Président à signer l'avenant.

Fait et délibéré en séance, le 23.09.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

